TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Décisions du Maire n°007/2023	Budget principal Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire demande de prendre acte des décisions prises concernant des changements de locataires	
Délibération n°2023/060	Centre de gestion (CDG)– avenant n°1 à la convention de gestion des contrats d'assurance statutaire La commune adhère au contrat d'assurance groupe risques statutaires conclu par le Centre de Gestion 87 et la CNP (groupe Relyens). Les frais de gestion de ce contrat passent de 3 % à 1 % du montant de la prime d'assurance versée par la collectivité à compter du 1er janvier 2023. **Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant pour acter ce changement de tarif.**	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/061	Comité d'œuvres Sociales (COS – CDG) – augmentation des cotisations au 1er janvier 2024 L'action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel. A partir du 1er janvier 2024, **le Conseil Municipal, approuve les nouveaux montants et taux de cotisation du Comité d'œuvres Sociales** auquel adhère la collectivité et qui seront : - Part patronale : 0.85 % de la masse salariale totale - Cotisations des retraités : 25 € (pas de part patronale)	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/062	Proposition de convention de stérilisation avec le cabinet vétérinaire de BELLAC Afin de lutter contre la prolifération des chats errants, **Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le cabinet vétérinaire de BELLAC pour la stérilisation des chats à compter du 1er décembre 2023.**	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/063	Proposition de convention de stérilisation avec le cabinet vétérinaire du DORAT Afin de lutter contre la prolifération des chats errants, **Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le cabinet vétérinaire du DORAT pour la stérilisation des chats à compter du 1er décembre 2023.**	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/064	Contrat de dératisation – année 2024 **Le Conseil municipal, accepte les contrats de dératisation avec la CDAAS** pour 2024 : - 678.00 € HT pour les stations d'épuration et les réseaux - 140.00 € HT pour la cantine scolaire, la cave et la chaufferie. -	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/065	Budget principal – virements de crédits – Décision Modificative n°1 Afin de provisionner une somme en cas de non recouvrement de créances, **le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants :** **c/ 615228 : - 5 000 €** **C/6817 : + 5 000 €**	Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023/066	Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024. **Le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2023.**	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/067	Mise à disposition gracieuse du foyer-club haut pour la fondation John Bost à BELLAC **Le Conseil municipal décide de mettre gracieusement à disposition le foyer-club haut à la fondation John BOST de BELLAC, le vendredi 22 décembre 2023** pour l'organisation de leur traditionnelle fête de Noël.	Approuvé par 12 voix pour et 03 abstentions
Délibération n°2023/068	Foyer-Club Polyvalent salle du bas – Mise en place d'un tarif vaisselle en cas de casse ou de manque **Le Conseil Municipal, à compter du 1er décembre 2023 décide de fixer une grille tarifaire pour l'utilisation de la vaisselle en cas de casse ou de manque**	Approuvé par 13 voix pour et 02 abstentions
Délibération n°2023/069	Organisation d'un repas des ainés **Le Conseil Municipal, décide :** - **D'organiser un repas des** ainés (pour les + de 70 ans et leurs conjoints) **le dimanche 21 janvier 2024 à midi** - **De fixer la participation des convives à 18 €/repas, le reliquat sera facturé à la commune** - **De prendre en charge sur le budget 2024, les frais d'animation, vins, apéritifs, cafés et décorations** pour l'organisation de ce repas	Approuvé à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 30 novembre 2023 a été affiché et publié le 08 décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC
87 (Haute-Vienne)